



Direction des Finances
Service Moyens et Missions
Transversales
1.19.57

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 24 JUIN 2022
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. Didier REAULT**

OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2021 - Budget principal.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux Finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

L'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote, par l'Assemblée départementale, au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte, du compte administratif présenté par le Président du Département. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département au plus tard quinze jours après le délai limite fixé pour son adoption (*articles L. 1612-12 et L. 1612-13 du Code général des collectivités territoriales [CGCT]*). Le vote du compte administratif intervient après une délibération concernant le compte de gestion du comptable public, transmis à l'ordonnateur au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte.

Le compte administratif (CA) est le document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget. A cette fin, il compare les prévisions et les réalisations. Il constate le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement, ainsi que les restes à réaliser. Par ailleurs, une décision d'affectation des résultats doit être arrêtée.

En conséquence, j'ai l'honneur de soumettre à l'examen et au vote de l'Assemblée délibérante, le compte administratif de l'exercice 2021. Une brève synthèse destinée à l'information des citoyens est jointe au présent rapport.

- Vision synthétique des comptes pour 2021

Les recettes de fonctionnement des départements s'élèvent à 69,2 milliards

Accusé de réception en préfecture 013-221300015-20220624-40910C-DE-1-1 Date de télétransmission : 05/07/2022 Date de réception préfecture : 05/07/2022

d'euros pour l'exercice 2021¹. Elles connaissent une augmentation de 6,6 % par rapport à 2020. Ce dynamisme par rapport à l'exercice précédent s'explique notamment par une forte progression du produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) (+27 %). Cette année les départements perdent leur produit de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), transféré au niveau communal, et perçoivent à la place une fraction de TVA équivalente à leur produit de TFPB 2020 recalculé au taux de 2019, augmenté des compensations d'exonération de TFPB et d'une part supplémentaire de 250² millions d'euros. Cette nouvelle recette de TVA, à hauteur de 14,6 milliards d'euros, désormais la plus importante, augmentera à compter de 2022.

Pour le département des Bouches-du-Rhône, la croissance des recettes (hors provisions et cessions) est de 7,2 % (+173,6 M€), dont +30,8 % pour les DMTO (+138,5 M€). La fraction compensatoire de la TFPB est de 404,4 M€, amenant à une progression du produit fiscal indirect d'environ 51,50 % par rapport à 2020.

Au niveau national, les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 57,8 milliards d'euros. Elles s'accroissent de 1,4 % par rapport à l'exercice précédent. Concernant le revenu de solidarité active (RSA), un signe de ralentissement apparaît avec une baisse du nombre de bénéficiaires. Les autres allocations individuelles de solidarité (AIS) que sont l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la prestation de compensation du handicap (PCH), conserveraient un rythme de croissance proche de celui des années antérieures, respectivement de +1,7 % et +4,0 %. Les charges de personnel varient de +2,5 %.

Le Département connaît une baisse de ses charges de 0,2 %³ en 2021. Les dépenses de solidarité (1,4 milliard d'euros) baissent de 1,1 %. Notamment, les allocations individuelles de solidarité [AIS] avec 786 M€, sont une baisse de 1 %. Les allocations du revenu de solidarité active (RSA) (489,7 M€) sont en diminution (-3,3 %). Les dépenses d'aide personnalisée à l'autonomie (APA) varient de +1,2 % (177,5 M€) et la prestation de compensation du handicap (PCH) de +6 % (119,2 M€).

En 2021, les dépenses d'investissement hors dette des départements s'élèvent à 11,4 milliards d'euros, soit leur point le plus haut depuis 2009. Elles sont en croissance de 9,4 %, cette évolution concernant autant les investissements directs (collèges, routes...) en progression de 13,5 % que les subventions versées avec +2,7 %.

Avec 576,6 M€, les dépenses d'investissement hors dette du Département connaissent une augmentation de près de 2 % (+11,2 M€). Elles se

1 « Les collectivités locales en chiffres 2022 » Source DGCL, mai 2022.

2 « Note de conjoncture, tendance 2021 par niveau de collectivités locales », La banque postale, octobre 2021.

3 Dépenses réelles de fonctionnement hors reprises de provisions et atténuations de recettes.

répartissent en 63,4 % de subventions versées et 36,5 % d'équipements directs.

En 2021, l'épargne brute des départements représente 11,3 milliards d'euros, en très nette évolution. Elle connaît une progression de près de 44 % et il en est de même pour l'épargne nette (7,8 milliards d'euros) qui progresserait quant à elle de près de 71 %.

Pour le Département, l'épargne brute avoisine les 322,1 M€ (toutes opérations incluses) avec une évolution de l'ordre de 85,9 % par rapport à 2020. L'épargne nette (216 M€) suit une tendance comparable (+112,6 %). Les emprunts levés ont été de 357 M€ et le stock de dette est de 1 660,5 M€ à fin 2021. Ainsi, le ratio de solvabilité passe de 8,6 ans à 5,3 ans.

1° - La situation du budget général du Département

Les développements qui figurent ci-dessous concernent exclusivement le budget principal du Département. Les budgets annexes sont traités dans des rapports spécifiques. Le présent rapport aborde dans un premier temps la section de fonctionnement (I), puis la section d'investissement (II) et enfin les équilibres budgétaires (III).

I - La section de fonctionnement

Elle se compose de produits et de charges dénommés ci-dessous recettes (A) et dépenses de fonctionnement (B).

A - les recettes de fonctionnement : 2 589,2 M€ (+7,1 %)

Après correction des produits des cessions et des provisions, la croissance est de 7,2 %.

Recettes de fonctionnement

Libellés	2020	Structure	2021	Structure	Var. 2020 - 2021
Fiscalité indirecte	1 084 711	44,9%	1 643 504	63,5%	51,5%
Fiscalité directe	643 745	26,6%	243 449	9,4%	-62,2%
Dotations et participations	552 673	22,9%	558 468	21,6%	1,0%
Reprises de provisions	3 325	0,1%	2 702	0,1%	-18,7%
Produit des cessions	10 233	0,4%	9 114	0,4%	-10,9%
Autres recettes	122 688	5,1%	131 959	5,1%	7,6%
Total	2 417 374	100,0%	2 589 195	100,0%	7,1%
Total (hors provisions et cessions)	2 403 816	99,4%	2 577 379	99,5%	7,2%

en milliers d'euros

o la fiscalité directe : 243,4 M€ (-62,2 %)

Les recettes de fiscalité directe sont en baisse de 400,3 M€ sur l'exercice. Celle-ci est due principalement au transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à la sphère communale. Le reversement par la Région d'une partie de la CVAE transférée est stable (95,6 M€). Les autres chiffres composant la fiscalité directe sont la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui progresse de 135,3 M€ à 136,8 M€ et l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) (9,6 M€). Les rôles supplémentaires des différentes taxes se sont élevés à 1,4 M€.

o la fiscalité indirecte : 1 643,5 M€ (+51,5 %)

Le produit fiscal indirect 2021 est en progression de près de 52 % (+558,8 M€). Il est notamment composé du produit des DMTO (589,1 M€), qui connaît cette année une envolée proche de 31 % (+138,5 M€) ou encore de la taxe d'aménagement (TA) pour un montant de 13,2 M€. Le Département perçoit également le produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (370,4 M€), celui de la taxe sur les conventions d'assurances (243,5 M€ ; +5,4 %) ou encore de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) (21,8 M€ ; +3,2 %). Le produit de la taxe additionnelle à la taxe de séjour a été de 1,2 M€. La fraction compensatoire de la TFPB est d'environ 404,4 M€. Elle est assise sur une fraction de TVA et devrait évoluer chaque année au gré de la consommation nationale, permettant au Département de bénéficier d'une ressource de compensation dynamique.

o les concours Etat / Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) : 558,5 M€ (+1 %)

Cette rubrique, composée de dotations de l'Etat ou de la CNSA, progresse de 5,8 M€ (+1 %) entre 2020 et 2021.

Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) sur l'exercice

<p>Accusé de réception en préfecture 013-221300015-20220624-40910C-DE-1-1 Date de télétransmission : 05/07/2022 Date de réception préfecture : 05/07/2022</p>
--

2021 représente 297,4 M€. Celui-ci est en baisse de 3M€ (-1%). Quant à la dotation générale de décentralisation (DGD), elle reste inchangée depuis plusieurs années avec 11,9 M€.

La dotation de compensation péréquée (DCP) est de 21,3 M€ en 2021, en progression de 3,7 % (+0,8 M€). En revanche, les allocations compensatrices de fiscalité directe, qui s'élèvent à 10,1 M€, sont en retrait de 0,7 M€ (-6,5%). De même, la ressource allouée au Département au titre de la péréquation des DMTO est elle aussi en baisse en 2021 (6,5 M€; -2,9 M€). La recette de FCTVA de fonctionnement subit une diminution (0,2 M€). Elle est proportionnée aux dépenses d'entretien éligibles effectuées l'année précédente.

Parmi les ressources exceptionnelles en provenance du budget de l'Etat, il convient de citer le fonds de stabilisation de 115 M€ mis en place par la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 qui vise à accompagner les départements connaissant des difficultés particulières en raison de la dynamique des AIS. Cette attribution s'accroît de 0,8 M€ à 3,3 M€ entre 2020 et 2021.

Par ailleurs, des dispositifs de compensation garantissent la neutralité financière de la réforme fiscale de 2011 : le fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR) (37,7 M€) et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) (40,8 M€), tous deux stables entre 2020 et 2021. Le Département est également attributaire d'une compensation de 16 M€ au titre du fonds de mobilisation pour l'insertion (FMDI), en hausse de 6,6 % (+1 M€).

Les concours versés par la CNSA pour le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), des prestations de compensation du handicap (PCH) et de la dotation pour la maison départementale des personnes handicapées s'élèvent à 106,9 M€ (+6,9 %), soit une croissance de 6,9 M€.

o les autres produits : 143,8 M€

Les recettes et participations du secteur social sont de l'ordre de 101,1 M€, en nette progression (+5,9 M€). L'obtention de divers financements extérieurs (le fonds social européen dans le cadre de la lutte contre l'exclusion et la pauvreté), une hausse de la participation des familles au titre de la restauration dans les collèges, après un retrait en 2020, et un meilleur recouvrement sur bénéficiaires ont permis d'arriver à ce résultat.

Les autres ressources proviennent notamment des produits des services et du domaine et ventes diverses, de participations, de produits financiers et de recettes exceptionnelles. Les reprises sur provisions représentent 2,7 M€ et les cessions 9,1 M€.

B - les dépenses de fonctionnement : 2 267 M€ (+1 %)

Hors atténuations de recettes (péréquations) et provisions, les dépenses de fonctionnement se limitent à 2 166,2 M€, en diminution de 0,2 % (-4,4 M€).

Dépenses de fonctionnement

Libellés	2020	Structure	2021	Structure	Var. 2020 - 2021
Personnel	377 817	16,8%	392 360	17,3%	3,8%
Services généraux	82 499	3,7%	77 656	3,4%	-5,9%
Sécurité	78 787	3,5%	81 958	3,6%	4,0%
Enseignement	60 328	2,7%	58 445	2,6%	-3,1%
Culture et vie sociale	40 016	1,8%	44 623	2,0%	11,5%
Politiques sociales	1 458 379	65,0%	1 442 262	63,6%	-1,1%
Réseaux - Infrastructures	10 035	0,4%	9 570	0,4%	-4,6%
Aménagement - Enviro.	11 876	0,5%	10 791	0,5%	-9,1%
Transports	34 364	1,5%	34 867	1,5%	1,5%
Développement local	16 446	0,7%	13 640	0,6%	-17,1%
Atténuations de produits	67 485	3,0%	88 758	3,9%	31,5%
Provisions	6 026	0,3%	12 116	0,5%	101,1%
Total	2 244 059	100,0%	2 267 048	100,0%	1,0%
Total (hors provisions)	2 238 033	99,7%	2 254 932	99,5%	0,8%

en milliers d'euros

o les dépenses d'aide sociale et de solidarité : 1 442,3 M€

La diminution de ces dépenses est de 1,1 % en 2021, soit une baisse de 16 M€.

Les charges des AIS passent de 794 M€ à 786,4 M€ (-7,6M€), soit une baisse de 1 %. Les allocations du RSA sont en baisse de 3,3 % en 2021 (489,7 M€). Les dépenses d'APA représentent 177,5 M€ et progressent de 1,2% (effet bénéficiaires et tarifs). Enfin, la PCH atteint 119,2 M€ et continue de connaître une forte croissance (+6 %).

Charges des AIS 2017-2021					
Libellés	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
RSA	454,8	468,6	472,1	506,3	489,7
Variation	0,6%	3,0%	0,8%	7,2%	-3,3%
APA	159,9	167,0	170,7	175,3	177,5
Variation	3,4%	4,4%	2,2%	2,7%	1,2%
PCH	90,3	96,7	105,8	112,4	119,2
Variation	5,5%	7,1%	9,4%	6,2%	6,0%
Total	705,1	732,3	748,7	794,0	786,4
Variation	1,8%	3,9%	2,2%	6,1%	-1,0%

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20220624-40910C-DE-1-1
Date de télétransmission : 05/07/2022
Date de réception préfecture : 05/07/2022

Au-delà des aspects AIS, les politiques menées en faveur des personnes du bel âge et les personnes handicapées, majoritairement de l'hébergement, représentent près de 329,2 M€, en croissance de 2,6% (+8,3 M€). La politique d'insertion concerne aussi les contrats aidés ou actions d'insertion sociale et professionnelle pour 41,3 M€.

Le Département veille également sur les personnes du bel âge : 11 maisons du bel âge (MBA) ont vu le jour sur le territoire départemental en 2021. Depuis le lancement du projet, 39 MBA ont été ouvertes auxquelles s'ajoute un dispositif itinérant. Pour l'année 2021, la fréquentation a été de 40 313 visiteurs (pour 21 045 usagers inscrits). Par ailleurs, 211 202 actions ont été menées (sorties, activités, aide administrative, prévention).

Le domaine de l'aide sociale à l'enfance (225,5 M€ hors assistants familiaux) est en baisse de 5,1 M€ (soit -2,2%). Divers obstacles dans l'exécution de la programmation en sont la cause. Par exemple seul un lieu de vie et d'accueil a pu être ouvert au lieu des quatre prévus. De même, la mise à disposition de la structure Cougit à destination des mineurs non accompagnés a connu un décalage. Enfin, des marchés n'ont pu être bouclés en 2022 (un de médecine préventive et un sur la supervision des assistants familiaux).

Enfin, les dépenses de santé s'élèvent à 8,3 M€.

o la sécurité : 82 M€

Le volet sécurité couvre principalement les dépenses de prévention incendie et de protection des massifs forestiers. Il s'agit notamment du financement du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) (68,8 M€) et du bataillon des marins pompiers de Marseille (BMPM) (10 M€).

o les transports : 34,9 M€

Cette compétence est essentiellement constituée de 31,9 M€ de compensation de transfert à la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMPM) et 3 M€ au titre du fonctionnement du syndicat mixte des traversées du delta du Rhône (SMTDR).

o l'éducation et la politique en faveur des collèges : 58,4 M€

Le plan « Charlemagne », amorcé en 2017 se poursuit. Il a pour objectif, sur la

période 2017-2027, la modernisation et la sécurisation de l'ensemble des établissements, le 100 % numérique avec la distribution de tablettes à contenu pédagogique aux collégiens et un meilleur accompagnement dans la scolarité des citoyens de demain. Le coût du programme est évalué à 2,5 milliards d'euros, dont près de la moitié en fonctionnement. Lors de la rentrée 2021/2022, un kit de fournitures scolaires a été remis à l'ensemble des 104 000 élèves des 188 collèges publics et privés sous contrat que compte le Département. La baisse de 2 M€ entre les deux exercices s'explique par la crise sanitaire, avec la non réalisation de sorties scolaires, de projets éducatifs, une baisse des aides à la restauration scolaire et une baisse du poste énergie-électricité.

o la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et loisirs : 44,6 M€

Les aides du Département permettent le financement et l'organisation de nombreuses actions et événements, dont les plus connus sont : le Marseille-Cassis, l'Open13 de tennis, le Mondial la Marseillaise à pétanque, les chants de Noël.

o le développement local, l'agriculture et l'aménagement du territoire : 34 M€

Le domaine routier (entretien, fonctionnement des ateliers, transfert de compétences) représente à lui seul 9,2 M€ de cette rubrique. Les interventions en faveur de l'agriculture (6,8 M€) et du tourisme (5,5 M€) pèsent pour 12,3 M€. Enfin, les autres actions (12,5 M€) englobent différentes interventions autour de l'environnement, du logement ou encore de la politique de la ville.

Cette rubrique est en baisse de près de 4,4 M€. En cause, essentiellement la fin du projet Marseille Provence gastronomie et le versement exceptionnel en 2020 d'une subvention au laboratoire départementale d'analyses pour un contentieux fiscal.

o les dépenses de moyens généraux : 570,9 M€

Il est question ici des charges de personnel, des moyens logistiques, mais encore du service de la dette, des dotations aux provisions ou des fonds de péréquation. Si la rubrique s'accroît de 37,1 M€, c'est essentiellement en raison des fonds de péréquation (+21,3 M€) et des dotations aux provisions (+6,1 M€).

▪ les charges de personnel : 392,4 M€

Les dépenses de personnel progressent de 14,5 M€ (+3,8%). Cette augmentation s'explique principalement par la poursuite du déploiement de dispositifs (l'accord PPCR +1,5 M€, le RIFSEEP +2,2 M€, la GVT +3,9 M€) mais aussi l'instauration de la prime de précarité ainsi que la revalorisation du SMIC (+250 K€). A noter également la prise en charge des emplois aidés (+700 K€), le renforcement des équipes de terrain (maisons du bel âge, agents techniques des collègues...pour 2,1 M€) et des transformations d'emplois (+1,5 M€). Enfin une revalorisation du budget de l'action sociale et des effets du COVID sur le compte épargne temps ont entraîné une hausse de plus de 1 M€.

- les autres dépenses d'administration générale : 179 M€

Cette catégorie de dépenses se divise en plusieurs parties distinctes : les moyens généraux stricts, la dette, les atténuations de produits et les dotations aux provisions. Les trois dernières s'imposent au Département (contentieux et risques, péréquation...).

Les intérêts d'emprunt de la dette (15,2 M€) progressent de 5,7%. Les autres moyens (62,4 M€) sont en baisse de 5,7 M€ en 2021 (-8,3%). On y trouve notamment les services généraux et la sécurité (23,8 M€), l'informatique (13,6 M€), des frais de communication et de protocole (3 M€).

Dépenses de moyens généraux

Libellés	2020	Structure	2021	Structure	Var. 2020 - 2021 (%)	Var. 2020 - 2021 (€)
Personnel	377 817	70,8%	392 360	68,7%	3,8%	14 543
Services généraux	68 099	12,8%	62 437	10,9%	-8,3%	- 5 662
Intérêts de la dette	14 400	2,7%	15 219	2,7%	5,7%	820
Atténuations de produits	67 485	12,6%	88 758	15,5%	31,5%	21 273
Provisions	6 026	1,1%	12 116	2,1%	101,1%	6 090
Total	533 827	100,0%	570 890	100,0%	6,9%	37 063
Total (hors personnel)	156 009	29,2%	178 530	31,3%	14,4%	22 521

en milliers d'euros

II - La section d'investissement

Comme pour le fonctionnement, la section d'investissement se ventile en recettes (A) et dépenses (B).

A - les recettes d'investissement : 41,1 M€ (+24,8 %)**Recettes d'investissement hors dette**

Libellés	2020	Structure	2021	Structure	Var. 2020 - 2021
FCTVA	21 638,7	65,6%	25 653,8	62,3%	18,6%
DDEC	7 919,1	24,0%	7 919,1	19,2%	0,0%
DGE/DSID	54,5	0,2%	395,7	1,0%	626,4%
Subventions reçues	1 571,5	4,8%	5 607,7	13,6%	256,8%
Autres recettes	1 782,3	5,4%	1 573,2	3,8%	-11,7%
Total	32 966,1	100,0%	41 149,6	100,0%	24,8%

en milliers d'euros

En 2021 le FCTVA est en forte croissance. Comme pour le fonctionnement, il est lié aux investissements éligibles réalisés l'année précédente. La dotation d'équipement des collèges (DDEC) est reconduite à l'identique. Elle est gelée depuis plusieurs années désormais. La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) a été réformée en 2019. Les nouvelles règles de fonctionnement conduisent dans un premier temps à une contraction du produit reçu.

A noter également une participation de l'Etat en hausse sur des actions culturelles au travers des musées départementaux (muséon arlaten et musée départemental de l'Arles antique pour 1,8 M€), sur des travaux routiers structurants (850 K€) ou pour du matériel à destination des sapeurs forestiers (555 K€).

B - les dépenses d'investissement : 576,6 M€

La section d'investissement s'élève à 682,8 M€. Hors dette, les dépenses d'investissement sont de 576,6 M€, soit une augmentation de près de 2 % (11,2 M€).

Les subventions d'équipement affichent une diminution de 3,9 %, représentant 365,5 M€ et 63,4 % des dépenses d'investissement. La collectivité a aussi exécuté un investissement direct de 210,6 M€ (36,6 %).

Dépenses d'investissement hors dette

Libellés	2020	Structure	2021	Structure	Var. 2020-2021
Services généraux	39 347	7,0%	32 726	5,7%	-16,8%
Sécurité	11 296	2,0%	18 541	3,2%	64,1%
Enseignement	75 324	13,3%	97 743	17,0%	29,8%
Culture et vie sociale	5 786	1,0%	5 139	0,9%	-11,2%
Politiques sociales	18 839	3,3%	15 811	2,7%	-16,1%
Réseaux - Infrastructure	106 653	18,9%	111 858	19,4%	4,9%
Aménagement - Enviro.	242 108	42,8%	262 444	45,5%	8,4%
Transports	58 366	10,3%	25 914	4,5%	-55,6%
Développement	7 727	1,4%	6 461	1,1%	-16,4%
Total	565 446	100,0%	576 638	100,0%	2,0%

en milliers d'euros

o l'aménagement et l'environnement : 262,4 M€

Ce poste représente près de 45,5 % du montant total des dépenses réelles d'investissement. Il est en augmentation de plus de 20,3 M€ en un an. En 2021, le renforcement des infrastructures sur l'ensemble des territoires a été une priorité du Département au travers de la politique d'aide aux communes (239,4 M€ pour cette rubrique fonctionnelle) ou encore de celle du logement et de la politique de la ville (15,9 M€). Le Département a mis en place divers dispositifs de soutien à la population comme la prime air-bois (1,3 M€), Provence Eco-Rénov (2,7 M€), la participation financière à l'acquisition de véhicules électriques (7 982 vélos et 6 113 voitures pour 27,6 M€).

o les transports, réseaux et infrastructures : 137,8 M€

Constituée majoritairement du plan mobilité et des politiques routières, la rubrique est en baisse par rapport à l'exercice précédent (-16,5 % ; -27,2 M€). Les dépenses du plan mobilité ont été cette année de 66,3 M€ contre 82,5 M€ lors de l'exercice précédent (-16,2 M€). Par ailleurs, en 2020 le budget portait une fin d'opération concernant la rocade L2 à Marseille entraînant un différentiel complémentaire de 10,6 M€. Ainsi pour les infrastructures routières et portuaires, le budget mobilisé a été de 65,4 M€. Enfin, le développement du réseau des pistes cyclables dans l'ensemble des Bouches-du-Rhône représente 6,2 M€ cette année.

o l'enseignement : 97,7 M€

Les dépenses du domaine augmentent de 22,4 M€ en 2021, soit +29,8 %.

L'enveloppe allouée aux 188 collèges publics et privés relevant des compétences du Département était de 95,4 M€, dont notamment 24,3 M€ pour le dispositif des collèges numériques dans le cadre du plan Charlemagne

(incluant la livraison de tablettes ou ordinateurs portables, le renforcement de la vidéo protection). La maintenance des établissements scolaires a représenté 32,7 M€ (+0,2M€) et les travaux de réhabilitation / construction près de 22 M€ (+4,7M€) dont 8,7M€ pour la cité mixte internationale, 8,6 M€ pour le collège de Lançon-de-Provence dont l'ouverture est prévue à la rentrée 2022 ou encore 8,3 M€ pour le collège Versailles de Marseille. La recherche et l'enseignement supérieur ont bénéficié d'un budget de 2,3 M€ dont 1,1 M€ à destination d'Aix-Marseille Université pour les campus de la Timone, de Saint-Jérôme ou encore du centre de mathématiques et d'informatique de Château-Gombert. Le Département s'engage également dans le développement de la cité des énergies du Commissariat à l'Energie Atomique de Cadarache à hauteur de 450 K€.

o l'action sociale et les solidarités : 15,8 M€

La collectivité poursuit son action à destination du secteur de la santé. Cela se traduit par la modernisation d'établissements et d'équipements et en aide à l'acquisition de matériels de pointe pour des établissements de santé comme l'assistance publique des hôpitaux de Marseille, l'institut Paoli-Calmettes ou encore l'hôpital Saint Joseph. Cette année encore, l'accent a également été mis sur l'amélioration des structures départementales accueillant un public en difficulté en y consacrant 9,1 M€. Notamment, le programme des maisons du bel âge a été poursuivi.

o la sécurité : 18,5 M€

Le Département a soutenu le SDIS en finançant ses équipements (matériels et bâtiments) à hauteur de 10,8 M€. Un montant de 2,4 M€ a également été investi dans la prévention et l'entretien des massifs forestiers pour préserver ces zones sensibles.

o le développement local, le tourisme et l'agriculture : 6,5 M€

L'accompagnement dans les domaines de l'aménagement du territoire (4,2 M€), avec des projets comme Euroméditerranée et les chantiers navals de La Ciotat ou encore le soutien à l'agriculture (2,2 M€), reste un objectif pour maintenir l'emploi en Provence.

o la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et loisirs : 5,1 M€

L'investissement est maintenu dans ce domaine avec la réalisation de près de 5,1 M€ d'équipements (travaux muséon Arlaten, archives et bibliothèque, musée départemental de l'Arles antique, aides aux monuments historiques et aux associations culturelles).

o les moyens généraux : 32,7 M€

Ce budget permet, par la modernisation des moyens logistiques (informatiques, matériels, véhicules, mobiliers, travaux) de la collectivité, de répondre aux besoins de développement des politiques publiques. Pour l'année 2021, la collectivité a continué son adaptation au Covid-19 avec un renforcement de son parc informatique et une pérennisation du dispositif de télétravail.

III - Les équilibres budgétaires

Il s'agit d'apprécier dans cette partie la situation des équilibres budgétaires du Département (A) et de traiter des résultats et restes à réaliser (B).

A - les équilibres financiers du Département

L'épargne brute (toutes opérations incluses) représente 322,1 M€ en 2021, en nette progression par rapport à l'exercice antérieur (+85,9 %). L'amélioration de l'ordre de 150 M€ trouve sa source à la fois dans une faible progression des charges (+23 M€) et dans une dynamique des recettes (+172 M€). Par exemple, les dépenses d'aide sociale sont en baisse (-16,1 M€). Côté recettes, la hausse des DMTO (+138,5 M€) explique l'essentiel de l'amélioration.

Le capital de la dette remboursé s'est chiffré à 106,2 M€, dont 22,3 M€ pour honorer le paiement à l'Etat de l'avance 2020 sur les DMTO. Ainsi, l'épargne après financement de la dette avoisine les 216 M€, soit 37 % du financement des dépenses d'investissement.

L'exécution de l'exercice 2021 s'est traduite par un volume d'emprunt nouveau de 357 M€ se répartissant entre 190 M€ d'emprunts obligataires et 187 M€ d'emprunts bancaires (dont 62 M€ via la Banque Européenne d'Investissement).

L'endettement au 31 décembre 2021 représentait 1 660,5 M€ dont 66 % à taux fixe et 34 % à taux variable. Sur ces 1 660,5 M€, les emprunts obligataires représentent 42 % et les emprunts bancaires 58 % du volume.

Ainsi en 2021, l'épargne nette disponible de 216 M€, les recettes d'investissements de 41,1 M€ et les emprunts de 357 M€ permettent le financement des investissements (576,6 M€) et génèrent un excédent de gestion de 37,5 M€.

B - les résultats et restes à réaliser

Pour cet exercice comptable, le besoin de financement de l'investissement s'élève à 283,1 M€ et le résultat de fonctionnement est en excédent de 362,5 M€, soit un résultat global excédentaire de 79,5 M€. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement s'établissent à 37,6 M€ en dépenses. En section d'investissement, ils sont de 6,8 M€ en dépenses. Au total, les restes à réaliser représentent 44,4 M€ en dépenses laissant une marge de

manœuvre nette de 35 M€. Tous ces éléments font l'objet d'une décision de report et/ou d'une affectation.

2° - Proposition d'affectation des résultats du budget général

Selon la réglementation, pour la détermination du résultat à affecter, il est obligatoirement tenu compte du besoin de financement de la section d'investissement, soit 283,1 M€, et des restes à réaliser d'investissement (6,8 M€ en dépenses).

Les restes à réaliser, de 44,4 M€ en dépenses au titre des deux sections, font l'objet d'un report en 2022.

Il est proposé de procéder à l'opération d'affectation des résultats 2021 du budget général selon le strict besoin de financement de la section d'investissement et selon les écritures 2022 suivantes :

- couverture du besoin de financement et des restes à réaliser nets de la section d'investissement par l'émission d'un titre de recette de 289 855 257,29 € à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;
- résultat d'investissement 2021 à reporter en 2022 (001 dépense) : 283 050 489,47 € ;
- résultat de fonctionnement 2021 à reporter en 2022 (002 recette) : 72 656 674,19 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône



Martine VASSAL

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20220624-40910C-DE-1-1
Date de télétransmission : 05/07/2022
Date de réception préfecture : 05/07/2022

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 24 JUIN 2022**

RAPPORTEUR(S) : M. Didier REAULT

OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2021 - Budget principal.

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi vingt quatre juin à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

Présent(s) :

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Nouriaty DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Jean HETSCH, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLE, M. Yannick OHANESSIAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, M. Lionel ROYER-PERREAUT, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Donne(nt) pouvoir :

Mme Agnès AMIEL à M. Hervé GRANIER, M. Frédéric COLLART à Mme Marine PUSTORINO, Mme Samia GHALI à M. Azad KAZANDJIAN, M. Sébastien JIBRAYEL à M. Yannick OHANESSIAN, M. Anthony KREHMEIER à M. Yannick OHANESSIAN, M. Arnaud MERCIER à M. Jean-Marc PERRIN, M. Yves MORAINÉ à M. Didier REAULT, M. Benoît PAYAN à Mme Sophie CAMARD, Mme Anne RUDISUHLI à M. Cyrille BLINT, Mme Josette SPORTIELLO à M. Azad KAZANDJIAN.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 24 JUIN 2022**

RAPPORTEUR(S) : M. Didier REAULT

OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2021 - Budget principal.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du
Département le 24 juin 2022, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Sous la présidence de Madame MILON, première vice-présidente,
Madame VASSAL ayant quitté la séance.

A décidé :

d'adopter le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal
arrêté aux résultats indiqués dans le rapport, soit :

o Investissement	-283 050 489,47 €
o Fonctionnement	+362 511 931,48 €
o Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2021 ⁴	+79 461 442,01 €

4 Après reprise des résultats antérieurs. Les résultats définitifs tiennent compte des reprises des résultats constatés selon le détail mentionné dans le rapport.

Adopte à l'unanimité

Pour : 42

M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, M. Lionel ROYER-PERREAUT, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Abstentions : 15

Mme Sophie CAMARD, Mme Sandrine D'ANGIO, Mme Nouriati DJAMBAE, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, Mme Samia GHALI, Mme Magali GIORGETTI, M. Jean HETSCH, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, Mme Josette SPORTIELLO.

Ne prend pas part au vote : 1

Mme Martine VASSAL.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation



Nathalie TARRISSE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 24 JUIN 2022**

RAPPORTEUR(S) : M. Didier REAULT

OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2021 - Budget principal.

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi vingt quatre juin à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

Présent(s) :

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Nouriaty DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Jean HETSCH, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLE, M. Yannick OHANESSIAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, M. Lionel ROYER-PERREAUT, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Donne(nt) pouvoir :

Mme Agnès AMIEL à M. Hervé GRANIER, M. Frédéric COLLART à Mme Marine PUSTORINO, Mme Samia GHALI à M. Azad KAZANDJIAN, M. Sébastien JIBRAYEL à M. Yannick OHANESSIAN, M. Anthony KREHMEIER à M. Yannick OHANESSIAN, M. Arnaud MERCIER à M. Jean-Marc PERRIN, M. Yves MORAINÉ à M. Didier REAULT, M. Benoît PAYAN à Mme Sophie CAMARD, Mme Anne RUDISUHLI à M. Cyrille BLINT, Mme Josette SPORTIELLO à M. Azad KAZANDJIAN.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 24 JUIN 2022**

RAPPORTEUR(S) : M. Didier REAULT

OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2021 - Budget principal.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du
Département le 24 juin 2022, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Sous la présidence de Madame MILON, première vice-présidente,
Madame VASSAL ayant quitté la séance.

A décidé :

de procéder à l'affectation des résultats du budget principal comme suit :

- o couverture du besoin de financement et des restes à réaliser nets de la section d'investissement par l'émission d'un titre de recette de 289 855 257,29 € à l'article 1068 «Excédents de fonctionnement capitalisés » ;
- o résultat d'investissement 2021 à reporter en 2022 (001 dépenses) : 283 050 489,47 €;
- o résultat de fonctionnement 2021 à reporter en 2022 (002 recettes) : 72 656 674,19 €.

Adopte à l'unanimité

Pour : 42

M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, M. Lionel ROYER-PERREAUT, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Abstentions : 15

Mme Sophie CAMARD, Mme Sandrine D'ANGIO, Mme Nouriati DJAMBAE, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, Mme Samia GHALI, Mme Magali GIORGETTI, M. Jean HETSCH, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, Mme Josette SPORTIELLO.

Ne prend pas part au vote : 1

Mme Martine VASSAL.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation



Nathalie TARRISSE